



Préavis n° 02/04.2016 – section des finances

### **Adoption des comptes 2015**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2013), art. 93 c qui stipule que «le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la commission de gestion»;
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes;
- du règlement du Conseil communal de Saint-Prex du 24 août 2005, articles 95 et suivants,

nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2015, accompagnés du rapport de la Municipalité sur les comptes 2015.

La Municipalité est à disposition de la commission de gestion et du Conseil communal pour fournir tous renseignements complémentaires.

### **Préambule**

Comme les années précédentes, la Municipalité a regroupé dans un seul et même document son rapport et les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

### **Résultat du compte de fonctionnement 2015**

Les comptes 2015 donnent le résultat suivant:

Charges	Fr.	34'781'638.14		
Revenus			Fr.	34'813'460.23
Résultat viré à capital	Fr.	31'822.09		
Sommes égales	Fr.	34'813'460.23	Fr.	34'813'460.23

---

---

### Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### Le Conseil communal de Saint-Prex

- vu le préavis municipal
- vu les comptes de la bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2015, accompagnés du rapport de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

- 1) d'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2015 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire global de Fr. 3'372.10 pour équilibrer deux comptes d'investissements de la Bourse communale accusant un dépassement;
- 3) de prendre acte qu'un bonus global de Fr. 338'621.40 a été réalisé sur six comptes d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés;
- 4) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

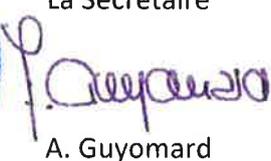
Adopté par la Municipalité en séance du 25 avril 2015

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
D. Mosini



La Secrétaire

  
A. Guyomard

Déléguée municipale: M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal le 27 avril 2016

Annexe: comptes 2015